

Le lundi 12 juillet 1999



## ASSEMBLÉE LÉGISLATIVE DU MANITOBA

### PROCÈS-VERBAL N° 58

CINQUIÈME SESSION, TRENTE-SIXIÈME LÉGISLATURE

PRIÈRE

TREIZE HEURES TRENTE

M. LAURENDEAU, *président du Comité des subsides*, présente le rapport du Comité pour le 8 juillet 1999, que voici :

#### BUDGET DES IMMOBILISATIONS

Le Comité adopte la proposition suivante :

IL EST DÉCIDÉ d'accorder à SA MAJESTÉ une somme n'excédant pas UN MILLIARD CENT SIX MILLIONS NEUF CENT MILLE dollars (1 106 900 000 \$) à titre de budget des immobilisations pour l'exercice se terminant le 31 mars 2000.

#### ANNEXE A

Régie de l'hydro-électricité du Manitoba .....	876 400 000 \$
Société du crédit agricole du Manitoba.....	183 000 000
Aide à l'entreprise	
- Encouragement de l'entreprise au Manitoba .....	16 800 000
- Fonds-capital renaissance .....	3 000 000
Fonds de développement économique local.....	10 700 000
Commission des services d'approvisionnement en eau du Manitoba .....	10 000 000
Entente de partenariat pour le développement économique Canada-Manitoba .....	6 000 000
Office de financement des organismes de service spécial	
- Organisme responsable du parc des véhicules.....	<u>1 000 000</u>
	<u>1 106 900 000 \$</u>

Il est fait rapport de cette résolution.

Le rapport est déposé, et le Comité obtient la permission de siéger de nouveau.

## Le lundi 12 juillet 1999

---

M. MCALPINE présente le premier rapport du Comité permanent des relations industrielles, que voici :

Le Comité s'est réuni le mercredi 7 juillet 1999, à 19 heures, dans la salle 254 du palais législatif, afin d'examiner les projets de loi dont il est saisi. Au cours de la réunion, le Comité a élu M. DYCK à la présidence et M. HELWER à la vice-présidence.

Le Comité a entendu les exposés des personnes mentionnées ci-après sur les projets de loi suivants :

(N<sup>o</sup> 26) – *Loi sur les physiothérapeutes/The Physiotherapists Act*

Gloria Gallant	particulier
Roland Lavalée	particulier
Terry Woodard	particulier
Dr Anthony Wright	School of Medical Rehabilitation
D <sup>r</sup> Greg Stewart	Association des chiropraticiens du Manitoba
D <sup>r</sup> Ken Brown	Collège des médecins et chirurgiens
Susan Morrow	particulier
Kelly Robert Milan	particulier
Marc Arbez	particulier
Murray MacHutchon	particulier
Evelyn Lightly	particulier
Brenda McKechnie	Association des physiothérapeutes du Manitoba
Dennis Desautels	particulier
Madeline Arbec	particulier

Exposés écrits

Paula Moreira	Yellowhead Physiotherapy Clinic
Lynda Loucks	particulier
Neil MacHutchon	Association canadienne de physiothérapie

(N<sup>o</sup> 36) – *Loi modifiant la Loi sur les infirmières/The Registered Nurses Act*

Sue Neilson	Association des infirmières du Manitoba
-------------	-----------------------------------------

(N<sup>o</sup> 37) – *Loi modifiant la Loi sur les infirmières auxiliaires/The Licensed Practical Nurses Act*

Verna Holgate	Association des infirmières auxiliaires du Manitoba
---------------	-----------------------------------------------------

(N<sup>o</sup> 38) – *Loi modifiant la Loi sur les infirmières psychiatriques/The Registered Psychiatric Nurses Act*

Annette Osted	Association des infirmières psychiatriques du Manitoba
---------------	--------------------------------------------------------

**Le lundi 12 juillet 1999**

---

(N° 39) – *Loi modifiant la Loi médicale/The Medical Amendment Act*

John Laplume  
D<sup>r</sup> Ken Brown

Association médicale du Manitoba  
Collège des médecins et chirurgiens

Le Comité convient de reporter à une réunion ultérieure l'examen article par article du projet de loi n° 39 – *Loi modifiant la Loi médicale/The Medical Amendment Act*.

Le Comité a examiné les projets de loi indiqués ci-après et a convenu d'en faire rapport sans amendement.

(N° 36) – *Loi modifiant la Loi sur les infirmières/The Registered Nurses Act*

(N° 38) – *Loi modifiant la Loi sur les infirmières psychiatriques/The Registered Psychiatric Nurses Act*

Le Comité a également examiné le projet de loi n° 26 – *Loi sur les physiothérapeutes/The Physiotherapists Act* – et a convenu d'en faire rapport avec l'amendement suivant :

**MOTION**

Il est proposé d'amender l'alinéa 3(1)a) par adjonction, après « physiothérapie », de « à titre de physiothérapeute ».

Le Comité a également examiné le projet de loi n° 37 – *Loi modifiant la Loi sur les infirmières auxiliaires/The Licensed Practical Nurses Act* – et a convenu d'en faire rapport avec les amendements suivants :

**MOTION**

Il est proposé d'amender l'alinéa 3(1)a) par adjonction, après « profession d'infirmière auxiliaire », de « à titre d'infirmière auxiliaire ».

**MOTION**

Il est proposé que le paragraphe 6(7) soit amendé par suppression de l'alinéa c) et par substitution, à la désignation d'alinéa d), de la désignation c).

Sur la motion de M. MCALPINE, le rapport du Comité est déposé.

---

## Le lundi 12 juillet 1999

---

M<sup>me</sup> la *ministre* VODREY dépose le rapport annuel de la Société du Centre du centenaire pour l'exercice qui s'est terminé le 31 mars 1998.

(document parlementaire n° 178)

---

M. le *ministre* TOEWS dépose le rapport annuel de la Fondation manitobaine du droit pour l'exercice qui s'est terminé le 31 mars 1999

(document parlementaire n° 179)

---

Pendant la période des questions orales, M. ASHTON invoque le *Règlement* au sujet des termes « fool » et « idiot » que le premier ministre a utilisés à l'endroit du député de Crescentwood.

Après l'intervention de M. le *ministre* PRAZNIK, la présidente déclare le rappel au *Règlement* recevable et demande une rétractation.

M. le *premier ministre* FILMON se rétracte.

---

Conformément au paragraphe 20(1) du *Règlement*, M. le *ministre* RADCLIFFE, MM. DEWAR et FAURSCHOU, M<sup>me</sup> MCGIFFORD ainsi que M. SVEINSON font des déclarations de députés.

---

Sur la motion de M. HELWER, il est ordonné :

QUE la composition des comités permanents soit modifiée comme suit :

Modifications législatives

Le lundi 12 juillet 1999, à 14 h 30 :

M. le *ministre* PITURA remplace M. LAURENDEAU.

Affaires municipales

Le lundi 12 juillet 1999, à 14 h 30 :

M. le *ministre* TWEED remplace M<sup>me</sup> DRIEDGER (Charleswood).

Relations industrielles

Le lundi 12 juillet 1999, à 19 heures :

M<sup>me</sup> DRIEDGER (Charleswood) remplace M<sup>me</sup> la *ministre* RENDER;

M. le *ministre* TWEED remplace M. le *ministre* STEFANSON.

---

## Le lundi 12 juillet 1999

---

Sur la motion de M. HICKES, il est ordonné :

QUE la composition des comités permanents soit modifiée comme suit :

Affaires municipales

Le lundi 12 juillet 1999, à 14 h 30 :

M. SALE remplace M<sup>me</sup> MCGIFFORD.

Relations industrielles

Le lundi 12 juillet 1999, à 19 heures :

M. STRUTHERS remplace M. CHOMIAK.

---

Avec le consentement unanime de l'Assemblée, il est convenu, pour le lundi 12 juillet 1999, de ne pas procéder à l'examen des affaires émanant des députés.

---

Sur la motion de M. HELWER, il est ordonné :

QUE la composition des comités permanents soit modifiée comme suit :

Modifications législatives

Le lundi 12 juillet 1999, à 19 heures :

M. LAURENDEAU remplace M<sup>me</sup> DRIEDGER (Charleswood).

Relations industrielles

Le mardi 13 juillet 1999, à 10 heures :

M. ROCAN remplace M. MCALPINE;

M<sup>me</sup> la ministre VODREY remplace M. le ministre TWEED.

---

Est approuvé le projet de loi n<sup>o</sup> 14 – *Loi modifiant la Loi sur les divertissements/The Amusements Amendment Act* – dont il a été fait rapport par le Comité permanent des affaires municipales.

---

Est approuvée la version amendée du projet de loi n<sup>o</sup> 24 – *Loi modifiant la Loi sur les municipalités/The Municipal Amendment Act* – dont il a été fait rapport par le Comité permanent des affaires municipales.

---

Est approuvé le projet de loi n<sup>o</sup> 31 – *Loi constituant l'Association des municipalités du Manitoba et modifications corrélatives/The Association of Manitoba Municipalities Incorporation and Consequential Amendments Act* – dont il a été fait rapport par le Comité permanent des affaires municipales.

---

M. le ministre NEWMAN propose :

QUE le projet de loi n<sup>o</sup> 20 – *Loi modifiant la Loi sur les chiropodistes/The Chiropodists Amendment Act* – soit lu une troisième fois et adopté.

Il s'élève un débat.

## Le lundi 12 juillet 1999

---

Après les interventions de M. le *ministre* NEWMAN et de M. LAMOUREUX, la motion, mise aux voix, est adoptée.

Le projet de loi est lu une troisième fois et adopté.

---

M. le *ministre* NEWMAN propose :

QUE le projet de loi n<sup>o</sup> 21 – *Loi modifiant la Loi sur les opticiens d'ordonnance et modifications corrélatives/The Ophthalmic Dispensers Amendment and Consequential Amendments Act* – soit lu une troisième fois et adopté.

Il s'élève un débat.

Après les interventions de M. le *ministre* NEWMAN et de M. LAMOUREUX, la motion, mise aux voix, est adoptée.

Le projet de loi est lu une troisième fois et adopté.

---

Sont lus une troisième fois et adoptés séparément les projets de loi suivants :

(N<sup>o</sup> 23) – *Loi sur l'Ordre du Manitoba/The Order of Manitoba Act*;

(N<sup>o</sup> 28) – *Loi n<sup>o</sup> 2 modifiant la Loi sur l'Assemblée législative/The Legislative Assembly Amendment Act (2)*;

(N<sup>o</sup> 30) – *Loi sur la médecine vétérinaire/The Veterinary Medical Act*.

---

Avec le consentement de l'Assemblée, M. le *ministre* NEWMAN propose :

QUE le projet de loi n<sup>o</sup> 14 – *Loi modifiant la Loi sur les divertissements/The Amusements Amendment Act* – soit lu une troisième fois et adopté.

Il s'élève un débat.

## Le lundi 12 juillet 1999

---

Après les interventions de M. le *ministre* NEWMAN et de M. ASHTON, la motion, mise aux voix, est adoptée.

Le projet de loi est lu une troisième fois et adopté.

---

Avec le consentement de l'Assemblée, sont lus une troisième fois et adoptés séparément les projets de loi suivants :

(N<sup>o</sup> 24) – *Loi modifiant la Loi sur les municipalités/The Municipal Amendment Act;*

(N<sup>o</sup> 31) – *Loi constituant l'Association des municipalités du Manitoba et modifications corrélatives/The Association of Manitoba Municipalities Incorporation and Consequential Amendments Act.*

---

L'Assemblée se forme en comité plénier afin d'examiner les crédits à accorder à Sa Majesté.

L'Assemblée poursuit ses travaux en comité.

---

Après l'ajournement des travaux du groupe du Comité des subsides réuni à l'Assemblée, M. LAURENDEAU, *président du Comité*, fait rapport des travaux accomplis le 12 juillet 1999. Le rapport est déposé, et le Comité obtient la permission de siéger de nouveau.

---

Avec le consentement de l'Assemblée, M. HELWER, *président du Comité permanent des relations industrielles*, présente le deuxième rapport du Comité, que voici :

Le Comité s'est réuni le lundi 12 juillet 1999, à 10 heures, dans la salle 255 du palais législatif, afin d'examiner les projets de loi dont il est saisi. Au cours de la réunion, le Comité a élu M. HELWER à la présidence et M. DOWNEY à la vice-présidence.

Le Comité s'est également réuni le mercredi 7 juillet 1999 afin d'examiner le projet de loi n<sup>o</sup> 39 – *Loi modifiant la Loi médicale/The Medical Amendment Act*. Au cours de la réunion, le Comité a entendu les exposés d'un certain nombre de personnes dont la liste figure dans le premier rapport du Comité.

## Le lundi 12 juillet 1999

---

Le Comité a entendu les exposés des personnes mentionnées ci-après sur les projets de loi suivants :

(N° 41) – *Loi de 1999 sur les corporations professionnelles (modification de diverses dispositions législatives)/The Professional Corporations (Various Acts Amendment) Act, 1999*

D<sup>r</sup> Phil Poon

Association dentaire du Manitoba

(N° 42) – *Loi sur la protection des collectivités et modifiant la Loi sur la réglementation des alcools/The Community Protection and Liquor Control Amendment Act*

Harry Lehotsky

New Life Ministries

(N° 35) – *Loi n° 2 modifiant le Code de la route/The Highway Traffic Amendment Act (2)*

Exposé écrit

Ken Mandzuik

Association manitobaine des droits et libertés

Le Comité a examiné les projets de loi indiqués ci-après et a convenu d'en faire rapport sans amendement.

(N° 35) – *Loi n° 2 modifiant le Code de la route/The Highway Traffic Amendment Act (2)*

(N° 39) – *Loi modifiant la Loi médicale/The Medical Amendment Act*

(N° 41) – *Loi de 1999 sur les corporations professionnelles (modification de diverses dispositions législatives)/The Professional Corporations (Various Acts Amendment) Act, 1999*

(N° 42) – *Loi sur la protection des collectivités et modifiant la Loi sur la réglementation des alcools/The Community Protection and Liquor Control Amendment Act*

(N° 43) – *Loi modifiant le Code de la route et la Loi sur les poursuites sommaires/The Highway Traffic Amendment and Summary Convictions Amendment Act*

Le Comité a également examiné le projet de loi n° 44 – *Loi sur les options locales en matière de jeu (appareils de loterie vidéo)/The Gaming Control Local Option (VLT) Act* – et a convenu d'en faire rapport avec les amendements suivants :

### MOTION

Il est proposé que la définition de « appareil de loterie vidéo » énoncée à l'article 1 du projet de loi soit remplacée par ce qui suit :

« **appareil de loterie vidéo** » Appareil de loterie vidéo au sens de la Loi sur la Commission de régie du jeu. ("video lottery terminal")



**Le lundi 12 juillet 1999**

---

**MOTION**

Il est proposé que le paragraphe 5(3) de la version anglaise du projet de loi soit modifié, dans le passage qui précède l'alinéa a), par adjonction, après « respect », de « of ».

Sur la motion de M. HELWER, le rapport du Comité est déposé.

---

Avec le consentement de l'Assemblée, M. le *ministre* MCCRAE, au nom de M. le *ministre* PRAZNIK, propose :

QUE le titre français des projets de loi mentionnés ci-après, qui ont été indiqués au Feuilleton, qui ont été lus une première et une deuxième fois et qui ont été examinés en comité soit modifié, dans chaque cas, par suppression de « Loi modifiant la » et que ces projets de loi soient réputés avoir été adoptés en première lecture, en deuxième lecture et aux étapes du comité avec le bon titre.

(N° 36) – *Loi modifiant la Loi sur les infirmières/The Registered Nurses Act*

(N° 37) – *Loi modifiant la Loi sur les infirmières auxiliaires/The Licensed Practical Nurses Act*

(N° 38) – *Loi modifiant la Loi sur les infirmières psychiatriques/The Registered Psychiatric Nurses Act*

La motion, mise aux voix, est adoptée.

---

Avec le consentement de l'Assemblée, est approuvée la version amendée du projet de loi n° 26 – *Loi sur les physiothérapeutes/The Physiotherapists Act* – dont il a été fait rapport par le Comité permanent des relations industrielles.

---

Avec le consentement de l'Assemblée, est approuvé le projet de loi n° 36 – *Loi sur les infirmières/The Registered Nurses Act* – dont il a été fait rapport par le Comité permanent des relations industrielles.

---

Avec le consentement de l'Assemblée, est approuvée la version amendée du projet de loi n° 37 – *Loi sur les infirmières auxiliaires/The Licensed Practical Nurses Act* – dont il a été fait rapport par le Comité permanent des relations industrielles.

---

Avec le consentement de l'Assemblée, sont approuvés séparément les projets de loi indiqués ci-après dont il a été fait rapport par le Comité permanent des relations industrielles.

(N° 38) – *Loi sur les infirmières psychiatriques/The Registered Psychiatric Nurses Act*

(N° 35) – *Loi n° 2 modifiant le Code de la route/The Highway Traffic Amendment Act (2)*

(N° 39) – *Loi modifiant la Loi médicale/The Medical Amendment Act*

## Le lundi 12 juillet 1999

---

(N<sup>o</sup> 41) – *Loi de 1999 sur les corporations professionnelles (modification de diverses dispositions législatives)/The Professional Corporations (Various Acts Amendment) Act, 1999*

(N<sup>o</sup> 42) – *Loi sur la protection des collectivités et modifiant la Loi sur la réglementation des alcools/The Community Protection and Liquor Control Amendment Act*

(N<sup>o</sup> 43) – *Loi modifiant le Code de la route et la Loi sur les poursuites sommaires/The Highway Traffic Amendment and Summary Convictions Amendment Act*

---

Avec le consentement de l'Assemblée, est approuvée la version amendée du projet de loi n<sup>o</sup> 44 – *Loi sur les options locales en matière de jeu (appareils de loterie vidéo)/The Gaming Control Local Option (VLT) Act* – dont il a été fait rapport par le Comité permanent des relations industrielles.

---

Avec le consentement de l'Assemblée, le projet de loi n<sup>o</sup> 35 – *Loi n<sup>o</sup> 2 modifiant le Code de la route/The Highway Traffic Amendment Act (2)* – est lu une troisième fois et adopté.

---

Avec le consentement de l'Assemblée, M. le *ministre* MCCRAE propose :

QUE le projet de loi n<sup>o</sup> 39 – *Loi modifiant la Loi médicale/The Medical Amendment Act* – soit lu une troisième fois et adopté.

Il s'élève un débat.

Après les interventions de M. le *ministre* MCCRAE et de M. LAMOUREUX, la motion, mise aux voix, est adoptée.

Le projet de loi est lu une troisième fois et adopté.

---

Avec le consentement de l'Assemblée, sont lus une troisième fois et adoptés séparément les projets de loi suivants :

(N<sup>o</sup> 41) – *Loi de 1999 sur les corporations professionnelles (modification de diverses dispositions législatives)/The Professional Corporations (Various Acts Amendment) Act, 1999;*

(N<sup>o</sup> 42) – *Loi sur la protection des collectivités et modifiant la Loi sur la réglementation des alcools/The Community Protection and Liquor Control Amendment Act.*

---

## Le lundi 12 juillet 1999

---

Avec le consentement de l'Assemblée, M. le *ministre* MCCRAE propose :

QUE le projet de loi n<sup>o</sup> 43 – *Loi modifiant le Code de la route et la Loi sur les poursuites sommaires/The Highway Traffic Amendment and Summary Convictions Amendment Act* – soit lu une troisième fois et adopté.

Il s'élève un débat.

Après les interventions de M. le *ministre* MCCRAE et de M. LAMOUREUX, la motion, mise aux voix, est adoptée.

Le projet de loi est lu une troisième fois et adopté.

---

Avec le consentement de l'Assemblée, le projet de loi n<sup>o</sup> 44 – *Loi sur les options locales en matière de jeu (appareils de loterie vidéo)/The Gaming Control Local Option (VLT) Act* – est lu une troisième fois et adopté.

---

Avec le consentement de l'Assemblée, M. le *ministre* MCCRAE propose :

QUE le projet de loi n<sup>o</sup> 26 – *Loi sur les physiothérapeutes/The Physiotherapists Act* – soit lu une troisième fois et adopté.

Il s'élève un débat.

Après les interventions de M. le *ministre* MCCRAE et de M. LAMOUREUX, la motion, mise aux voix, est adoptée.

Le projet de loi est lu une troisième fois et adopté.

---

Avec le consentement de l'Assemblée, sont lus une troisième fois et adoptés séparément les projets de loi suivants :

(N<sup>o</sup> 36) – *Loi sur les infirmières/The Registered Nurses Act*

(N<sup>o</sup> 37) – *Loi sur les infirmières auxiliaires/The Licensed Practical Nurses Act*

---

## Le lundi 12 juillet 1999

---

Avec le consentement de l'Assemblée, M. le *ministre* MCCRAE propose :

QUE le projet de loi n° 38 – *Loi sur les infirmières psychiatriques/The Registered Psychiatric Nurses Act* – soit lu une troisième fois et adopté.

Il s'élève un débat.

Après les interventions de M. le *ministre* MCCRAE et de M. LAMOUREUX, la motion, mise aux voix, est adoptée.

Le projet de loi est lu une troisième fois et adopté.

---

Sur la motion de M. HELWER, il est ordonné :

QUE la composition du Comité permanent des services publics et des ressources naturelles soit modifiée comme suit :

Le mardi 13 juillet 1999, à 10 heures :

M. ROCAN remplace M. DYCK;

M<sup>me</sup> DRIEDGER (Charleswood) remplace M. FAURSCHOU;

M. DOWNEY remplace M. MCALPINE;

M<sup>me</sup> la *ministre* VODREY remplace M. PENNER;

M. le *ministre* REIMER remplace M. LAURENDEAU.

---

L'Assemblée consent à se former en comité plénier afin d'examiner les crédits à accorder à Sa Majesté.

L'Assemblée poursuit ses travaux en comité

---

Après l'ajournement des travaux du groupe du Comité des subsides réuni à l'Assemblée, sur la motion de M. HELWER, il est ordonné :

QUE la composition des comités permanents soit modifiée comme suit :

Relations industrielles

Le mardi 13 juillet 1999, à 10 heures :

M. ROCAN remplace M. MCALPINE – annulé;

M<sup>me</sup> la *ministre* VODREY remplace M. le *ministre* TWEED – annulé.

**Le lundi 12 juillet 1999**

---

Modifications législatives

Le mardi 13 juillet 1999, à 10 heures:

M. le *ministre* TOEWS remplace M. MCALPINE;

M. FINDLAY remplace M. le *ministre* PITURA.

---

La séance est levée à 18 heures, et les travaux de l'Assemblée sont ajournés à demain, à 13 h 30.

La présidente,

Louise Dacquay